



Rapport des activités  
2016-2017



**AJEFNE**

Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse

***Accès Justice Access / AJEFNE***

1663, rue Brunswick  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3Z6  
Téléphone : (902) 433-2085 / Sans frais : 1-844-250-8471  
[information@ajefne.ns.ca](mailto:information@ajefne.ns.ca) / [www.ajefne.ns.ca](http://www.ajefne.ns.ca)

# Rapport de la présidence

---



L'année 2016-2017 marque notre vingt deuxième année depuis la création de notre association. Le centre d'accès à la justice bilingue, ACCÈS JUSTICE ACCESS ouvert il y a trois ans répond à une clientèle de plus en plus nombreuse venant surtout des nouveaux arrivants. Le défi qui demeure à résoudre est comment mieux rejoindre et desservir nos communautés francophones et acadiennes.

L'an dernier, nous avons repris nos rencontres avec le Province afin de faire avancer les dossiers qui nous préoccupent tels que l'obtention d'un divorce, l'homologation des testaments, promulguer la « Societies Act » en français pour ne nommer que ceux-là. Grâce au concours des ministres Michel Samson et de Diana Whalen et du Juge en chef adjoint à la Cour suprême, division de la famille, Lawrence O'Neil, nous avons obtenu un divorce non contesté en français, un premier en Nouvelle-Écosse.

Nous avons assisté aux rencontres avec notre bailleur de fonds Justice Canada et les discussions sont entamées pour le renouvellement de la feuille de route. La recherche de fonds est toujours une préoccupation importante que nous ne pouvons pas laisser de côté.

D'autre part, le service aux membres est aussi primordial. Un de mes profonds désire est de trouver le moyen d'impliquer davantage nos membres tout en leur donnant un meilleur accès aux outils qui existent un peu partout au Canada qu'ils puissent à leur tour offrir des services en français de qualité à leur clients. Le plus nous auront d'avocats et d'avocates capable et à l'aise de travailler en français en Nouvelle-Écosse, le mieux sera desservi la communauté francophone et acadienne.

Vingt deux ans c'est presque un quant de siècle que notre association œuvre dans le domaine juridique, un quart de siècle qu'on fait une différence pour l'avancement des services juridiques en français en Nouvelle-Écosse.

Je désire profiter de l'occasion pour remercier notre personnel, Nicholas LeBlanc, directeur générale et Wendy Marie Baker, l'avocate de service qui vient d'être embauchée en plus des nombreux bénévoles.

Enfin, un merci spécial aux membres du CA et surtout au bureau de direction pour votre appui la dernière année et à ceux qui nous laissent.

A handwritten signature in black ink that reads "Réjean Aucoin". The signature is written in a cursive, flowing style.

Réjean Aucoin, Président

# Rapport de la direction générale

---



Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration de m'avoir continué à confier la responsabilité de la direction générale de l'AJEFNE pendant l'année 2016-2017. Cette année, nous avons embauché une nouvelle employée, Wendy Marie Baker, au poste de conseiller en information juridique. Wendy Marie est une juriste bilingue qui est originaire d'Halifax avec plusieurs années d'expérience dans divers domaines de droit. Avant de se joindre à nous, Wendy Marie a travaillé pendant plus de six ans comme avocate à la Commission des droits de la personne à l'Île-du-Prince-Édouard.

Depuis février 2017, nous avons le grand plaisir de partager nos bureaux avec la Legal Information Society of Nova Scotia (LISNS). LISNS est un organisme à but non lucratif qui travaille depuis plusieurs années à distribuer l'information juridique au résident de la Nouvelle-Écosse. Je suis sûr que le rapprochement de nos organismes va nous permettre d'améliorer nos services pour le bienfait de la population francophone et acadienne de la Nouvelle-Écosse.

Pendant la dernière année, le nombre de demandes pour les services du centre Accès Justice continue d'augmenter et depuis l'embauche de Maître Baker, nous recevons en moyenne 250 demandes de service par mois, ce qui est une augmentation importante de l'année passée. Notre financement pluriannuel que nous recevons de Justice Canada se termine au mois de mars 2018, mais je suis persuadé que le gouvernement fédéral va reconnaître le service important que nous offrons à

la population néo-écossaise et que notre financement sera bientôt renouvelé. Cela dit, la majorité de nos demandes de services sont en anglais, et mon but principal durant la prochaine année sera de continuer d'augmenter la visibilité du centre chez la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse, surtout dans les communautés à l'extérieur de la région municipale d'Halifax.

Durant la dernière année, nous avons accueilli cinq étudiants bilingues de la Faculté de droit de l'Université Dalhousie dans le cadre du programme pro bono. J'ai aussi eu l'occasion de donner une présentation aux étudiants de droit à l'Université Dalhousie, et j'espère bientôt pouvoir me rendre à l'Université de Moncton pour rencontrer les étudiants pour les faire mieux connaître notre association. Je considère que c'est essentiel à la continuation du travail important de l'AJEFNE d'offrir aux étudiants bilingues qui planifient un jour pratiqué le droit en Nouvelle-Écosse d'avoir la chance de faire du bénévolat avec nous pour ensuite les encourager à participer au travail de l'AJEFNE.

Nous avons continué nos discussions avec les intervenants des milieux juridiques et gouvernementaux afin d'avancer plusieurs dossiers importants, notamment le divorce en français. Maintenant que plusieurs formulaires de la Division de la famille ont été traduits, nous travaillons encore sur un projet pilote avec le but de déposer une demande de divorce non contesté en français.

En conclusion, je tiens à remercier sincèrement Réjean Aucoin pour son support et sa patience durant mes deux années à la direction générale. Réjean termine son troisième mandat consécutif en tant que président de l'AJEFNE et il a su apporter une stabilité importante durant une période remplie de changements au sein de l'AJEFNE. Je veux souligner son dévouement et sa passion à l'avancement du droit des francophones de la Nouvelle-Écosse.

Nicholas LeBlanc, Directeur général

# Représentation de la direction générale

---

## 1. Rencontre des directions générales de la FAJEF

J'ai continué de participer aux conférences téléphoniques mensuelles organisées par la Fédération des associations des juristes d'expression française (FAJEF) de common law. Ces réunions permettent aux directions générales des diverses Associations de juristes d'expression française de partager des idées de projets, de mettre sur pied des partenariats interprovinciaux et de bénéficier de l'expertise de nos homologues. Ces réunions nous ont aussi permis de partager des solutions pour améliorer les services du centre d'information juridique.

## 2. Comité directeur sur l'immigration francophone

Nous avons continué de siéger au comité directeur du réseau d'immigration francophone de la Nouvelle-Écosse (RIFNE). Le comité regroupe plusieurs organismes communautaires qui œuvrent chacun dans la promotion des services chez la population immigrante francophone.

## 3. Plan d'action sur la violence familiale

Nous continuons de siéger sur le Metro Interagency Committee on Family Violence (MICFV). Ce comité regroupe des organismes qui s'intéressent à la violence familiale. Grâce à ce comité, nous pouvons mieux sensibiliser les divers intervenants du milieu judiciaire (avocats, policiers, intervenants des maisons de transition, directeurs de service d'intervention, etc.) à la réalité des Acadiens et francophones de la province.

# Rapport d'activité 2015-2016

---

## 1. Accès Justice Access

Avec l'appui financier de Justice Canada, nous continuons de pouvoir offrir un service direct à la population de la Nouvelle-Écosse en offrant de l'information juridique dans les deux langues officielles au centre d'information juridique, Accès Justice Access. Nous sommes heureux de partager nos bureaux avec la Legal Information Society of Nova Scotia (LISNS), ce qui nous permet d'améliorer nos services à la population et d'avoir un autre moyen de rejoindre la population francophone qui vivent à l'extérieur de la région métropolitaine d'Halifax. Durant la dernière année, la demande pour nos services a augmenté de façon importante et nous recevons maintenant entre 200 et 250 demandes de services par mois, surtout dans les domaines du droit de la famille et du droit de l'immigration. La majorité de nos clients nous ont été recommandés par nos partenaires communautaires, notamment la Immigration Settlement Association of Nova Scotia (ISANS), la Family Law Information Centre (FLIC), 211 Nouvelle-Écosse, l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse, et Dalhousie Legal Aid Service. Cela dit, nous recevons de plus en plus de gens, surtout de la communauté francophone, qui ont su nous contacter par l'entremise de notre site Web.

## 2. Divorce en français

Nous avons eu la permission de la magistrature de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse de déposer une demande de divorce non contesté en français maintenant que tous les

documents nécessaires à déposer une telle demande ont été traduits par le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse. Nous avons commencé le processus de mené un projet pilote pour trouver un couple francophone qui serait intéressé de déposer une demande de divorce en français et nous espérons pouvoir déposer les documents durant l'année 2017-2018.

## 3. Sessions d'information juridique

Durant l'année 2016-2017, nous avons a donné quelques sessions d'information juridique en français en collaboration avec Immigration francophone Nouvelle-Écosse. Nous avons aussi participé à la planification des sessions d'information juridique destinée aux nouveaux arrivants au Canada en collaboration avec Immigrant Services Association of Nova Scotia (ISANS) et LISNS.

# Rapport d'activité 2015-2016 (suite)

---

## 4. Prix du juriste de l'année 2016

Le prix du juriste est remis par l'AJEFNE à une personne ayant contribué à promouvoir l'accessibilité des services juridiques en français à la population acadienne, francophone et francophile de la Nouvelle-Écosse. Lors de l'Assemblée générale annuelle 2016, l'AJEFNE a remis le Prix du juriste à l'honorable juge Allan P. Boudreau qui a pris sa retraite le 31 octobre 2016 après 26 années comme juge. Le juge Boudreau est originaire de Concession, dans le comté de Digby, et il a obtenu son baccalauréat en droit de Dalhousie University en 1975. Il a pratiqué le droit à Pointe-de-l'Église pendant plusieurs années et pendant ce temps il aussi enseigné le droit commercial à l'Université Sainte Anne. Le juge Boudreau a été nommé juge de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse le 30 mars 1990. En plus de sa pratique de droit, le juge Boudreau a aussi agi en tant que président de Le Courier de la Nouvelle-Écosse.

# États financiers au 31 mars 2016

## TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant . . . . .	1
État des résultats . . . . .	2
État de la situation financière . . . . .	3
État des actifs nets. . . . .	4
État des flux de trésorerie . . . . .	4
Notes complémentaires aux états financiers . . . . .	5,6,7
Annexe des résultats des projets spéciaux . . . . .	7

## Rapport de l'Auditeur indépendant

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, d'actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux

Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques

que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratifs.

*AC Hunter Tellier Belgrave Adamson*

AC HUNTER TELLIER BELGRAVE ADAMSON  
Comptables agréés

Dartmouth, Nouvelle-Écosse  
Le 11 septembre 2017

## ÉTAT DES RÉSULTATS

pour l'exercice terminé le 31 mars

	<b>Budget 2017</b>		<b>2017</b>		2016
<b>REVENUS</b>					
Subventions fédérales	246,933	\$	<b>207,707</b>	\$	262,088
Revenu de loyer	-		<b>3,300</b>		-
Autres revenus	100,000		<b>1,035</b>		7,149
Divers	-		<b>970</b>		-
	346,933		<b>213,012</b>		269,237
Projets spéciaux ( <i>Note 11</i> )	-		-		872
	346,933		<b>213,012</b>		270,109
<b>DÉPENSES</b>					
Salaires et avantages sociaux	196,000		<b>118,933</b>		152,572
Location et entretien	69,000		<b>64,321</b>		64,558
Allocation des frais de finances	18,900		<b>10,599</b>		13,354
Frais professionnels et cotisation	10,033		<b>7,506</b>		14,279
Télécommunications	5,000		<b>4,117</b>		5,491
Assurances	4,000		<b>2,046</b>		2,447
Déplacement et réunions	14,000		<b>1,871</b>		4,277
Matériel de bureau	5,000		<b>1,591</b>		5,513
Impressions et affranchissement	4,000		<b>779</b>		1,141
Frais bancaires et intérêts	1,000		<b>769</b>		981
Systèmes informatique	3,000		<b>457</b>		2,079
Publicité et promotion	3,000		<b>118</b>		2,545
Honoraires	14,000		-		-
	346,933		<b>213,107</b>		269,237
Projets spéciaux ( <i>Note 11</i> )	-		-		(1,143)
<b>Excédent (Insuffisance) des revenus sur les dépenses</b>	-	\$	<b>(95)</b>	\$	(271)



## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2017	2016
<b>ACTIFS</b>		
À court terme		
Encaisse	<b>38,172</b> \$	12,052 \$
Créances (note 3)	<b>10,610</b>	22,593
TVH à recevoir	<b>5,981</b>	12,684
Charges payés d'avance	<b>5,721</b>	6,993
	<b>60,484</b> \$	54,322 \$
<b>PASSIFS</b>		
À court terme		
Comptes à payer	<b>32,301</b> \$	27,044 \$
Revenus reportés (Note 4)	<b>2,000</b>	1,000
	<b>34,301</b>	28,044
Actifs Net		
Surplus avec restrictions internes (Note 5)	<b>26,183</b>	26,278
	<b>60,484</b> \$	54,322 \$
<b>ENGAGEMENTS (Note 6)</b>		
Au nom du Conseil d'administration		
_____ Directeur		
_____ Directeur		

## ÉTAT DES ACTIFS NETS

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2017	2016
<b>ACTIFS NETS - DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>26,278 \$</b>	26,549 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(95)	271
<b>ACTIFS NETS - FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>26,183 \$</b>	26,278 \$

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2017	2016
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(95) \$	271 \$
Changements dans les postes à court terme:		
Créances	11,983	29,036
Comptes à payer	5,257	(45,285)
Revenus reportés	1,000	(4,000)
Charges payées d'avance	1,272	8,705
TVH à recevoir	6,703	(5,014)
	<b>26,215</b>	(16,558)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE TRÉSORERIE</b>	<b>26,120</b>	(16,829)
Encaisse au début de l'exercice	12,052	28,881
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>38,172 \$</b>	12,052 \$

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS

## FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

### **1. Objectif de l'organisme**

L'association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse constituée en vertu de la loi sur les corporations commerciales de la Nouvelle-Écosse, en date du 15 novembre 1994, est un organisme à but nonlucratif ayant comme mission de référer, guider et offrir les outils nécessaires à la population acadienne et francophone, aux juristes, à ses membres ainsi qu'à ses partenaires afin de faciliter et améliorer l'accès aux services juridiques en français. L'association est une organisation à but non lucratif telle que le définit l'alinéa 149(1) de la loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts fédéral et provinciaux.

### **2. Principales conventions comptables**

#### **Base de présentation**

L'association a préparé les états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

#### **L'utilisation d'estimés**

La préparation d'information financière requiert de la direction de faire des estimés et des hypothèses qui affectent les montants à titre d'actifs et de passifs à la date des états financiers ainsi que les montants comptabilisés comme revenus et dépenses durant l'année. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

#### **Inscription des revenus**

L'association utilise la méthode de comptabilité de report par contributions. Les contributions sans restrictions sont inscrites comme des revenus une fois reçues ou des revenus à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé raisonnablement et la collecte de fonds est raisonnablement assurée.

#### **Instruments financiers et juste valeur**

L'association considère tout contrat créant un actif financier, un passif ou un instrument de capitaux propres un instrument financier, sauf dans certaines circonstances. L'association comptabilise les items suivants comme étant des instruments financiers:

- Encaisse
- Comptes à recevoir
- Comptes fournisseurs
- Revenus reportés

Un actif ou un passif financier est comptabilisé lorsque l'association fait partie intégrante des dispositions contractuelles de l'instrument.

Des actifs ou passifs financiers obtenus dans le cadre de transactions sans lien de dépendance sont initialement évalués à leur juste valeur. Dans le cas d'un actif ou un passif financier n'étant pas évalué ultérieurement à sa juste valeur, la juste valeur initiale sera ajustée pour les frais de financement et les coûts de transaction qui sont directement attribuables à son origine, acquisition, émission ou supposition.

L'association supprime les passifs financiers, ou une portion des passifs, lorsque les obligations sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS

### FINANCIERS (suite)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

#### Instruments financiers et juste valeur (Suite)

Les actifs financiers évalués au coût sont testés pour dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont renversées dans le cas où l'amélioration prévue de l'actif n'est pas comptabilisée, à la date du renversement, à un montant supérieur au montant qui aurait été la valeur comptable si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée précédemment. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les résultats nets.

<b>3. Créances</b>	<b>2017</b>	2016
Comptes à recevoir	<b>9,830</b> \$	21,847 \$
Compte à recevoir - Services Finances	<b>780</b>	746
	<b>10,610</b> \$	22,593 \$

<b>4. Revenus reportés</b>	<b>2017</b>	2016
Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse	<b>2,000</b> \$	1,000 \$

<b>5. Surplus avec restrictions internes</b>	<b>2017</b>	2016
Affectations internes - Finances	<b>1,553</b> \$	1,553 \$
Affectations internes - Administration	<b>24,630</b> \$	24,724 \$
Surplus avec restrictions internes, solde à la fin de l'exercice	<b>26,183</b> \$	26,277 \$

Au cours des l'exercices précédents, le conseil d'administration de l'organisme a grevé une somme de 26 548\$, représenté dans l'état de la situation financière comme surplus grevés d'affectations internes. L'association ne peut utiliser ce montant grevé d'une affectation interne à des fins non stipulées par affectation sans le consentement préalable du conseil d'administration. Dans l'année courante, le déficit de 95\$ a réduit ce surplus.

#### **6. Engagements**

L'association est tenue d'effectuer des paiements aux termes d'un bail immobilier jusqu'en 2019. Les paiements annuels sont de 55,193\$ en 2018, 56,419\$ en 2019.

#### **7. Risques des instruments financiers**

L'association utilise la gestion des risques pour suivre et gérer les risques découlant d'instruments financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit et le risque de liquidité.

##### *Risque de crédit*

Le risque de crédit découle de deux sources: L'encaisse et les créances. L'encaisse est dans des grandes institutions financières de bonne réputation afin de limiter l'exposition au risque de crédit. Le risque de crédit découlant du fait que des contreparties ne règlent pas leurs créances n'est pas jugé significatif.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à l'encaissement des fonds provenant des subventions du gouvernement fédéral et provincial, des droits d'adhésion et d'autres sources, dont l'organisme a besoin pour s'acquitter de ses dettes à l'échéance.

#### 8. Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent de nombreuses heures par année à aider l'association à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### 9. Dépendance économique

L'association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse est dépendante du financement du gouvernement fédéral pour son existence.

#### 10. Transactions entre organismes apparentés

L'association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse est un partenaire du centre de partage des coûts qui offre les services de comptabilité aux organismes à but non lucratif acadien et francophone de la Nouvelle-Écosse.

### 11. Annexe des résultats des projets spéciaux

	2017	2016
<b>Revenus</b>		
Cotisation de membres	- \$	830 \$
Revenus - Divers	-	42
	-	872
<b>Dépenses</b>		
Promotion et publicité	-	551
Honoraires	-	285
Inscription congrès	-	150
Impressions	-	50
Droits d'adhésion	-	50
Frais finances	-	43
Matériel de bureau	-	7
Divers	-	7
	-	1,143
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>	- \$	(271) \$







# AJEFNE

Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse

## ***Accès Justice Access / AJEFNE***

1663, rue Brunswick

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3Z6

Téléphone : (902) 433-2085

Sans frais : 1-844-250-8471

*information@ajefne.ns.ca / www.ajefne.ns.ca*

L'AJEFNE tient à remercier sincèrement le ministère de la Justice du Canada pour son appui financier important.



Ministère de la Justice  
Canada

Department of Justice  
Canada

